

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

PCT

NOTIFICATION DE TRANSMISSION DE COPIES DE
LA TRADUCTION DU RAPPORT PRÉLIMINAIRE
INTERNATIONAL SUR LA BREVETABILITÉ
(CHAPITRE I OU CHAPITRE II DU TRAITÉ DE
COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS)

(règles 44bis.3.c) et 72.2 du PCT)

Destinataire :

Date d'expédition (jour/mois/année)	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	NOTIFICATION IMPORTANTE
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. **Transmission de la traduction au déposant.**

- Le Bureau international transmet ci-joint copie de la traduction en langue anglaise du rapport préliminaire international sur la brevetabilité (chapitre I).
- Le Bureau international transmet ci-joint copie de la traduction en langue anglaise du rapport préliminaire international sur la brevetabilité (chapitre II).

2. **Transmission d'une copie de la traduction aux offices désignés ou élus.**

Le Bureau international notifie au déposant qu'une copie de cette traduction a été transmise aux offices désignés ou élus suivants qui exigent la traduction en question :

Les offices désignés ou élus suivants ayant renoncé à l'exigence selon laquelle la transmission doit être effectuée à cette date recevront du Bureau international une copie de cette traduction seulement à leur demande :

3. **Rappel concernant la traduction dans la ou l'une des langues officielles de l'office ou des offices élus.**

Il est rappelé au déposant que, lorsqu'une traduction de la demande internationale doit être remise à un office élu, cette traduction doit comporter la traduction de toute annexe du rapport préliminaire international sur la brevetabilité (chapitre II).

Il appartient au déposant d'établir la traduction en question et de la remettre directement à chaque office élu intéressé dans le délai applicable (règle 74.1). Voir l'introduction à la phase nationale du *Guide du déposant du PCT* pour de plus amples renseignements.

Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé n° de téléphone +41 22 338 XX XX
--	--